

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 V. 340** Vœu relatif à l'état du bâtiment de l'école 51 boulevard Davout.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant qu'une tuile en « Corian » est tombée de la façade de l'école Davout, le 14 juin 2019 ;

Considérant que cette tuile est tombée dans la cour de l'école à un horaire où fort heureusement aucun enfant n'était présent ;

Considérant qu'en 2016 une entreprise avait remporté le marché de rénovation des façades et du toit de cette école, suite à la procédure d'appel d'offre lancée par la Ville de Paris ;

Considérant que ces travaux devaient être initialement achevés à l'été 2019 ;

Considérant que cette entreprise a fait faillite et que la relance de la procédure d'appel d'offre pour trouver une nouvelle entreprise a été infructueuse ;

Considérant que cette école pose des problèmes de conception bâtementaire importants depuis sa livraison, mais aussi d'autres désordres qui sont apparus depuis (conception initiale des terrasses posant des problèmes d'étanchéité, revêtement en « Corian » de la façade, détérioration de l'asphalte de la cour, fissures,...) ;

Considérant l'exaspération légitime des parents et la mobilisation des élus du 20<sup>e</sup> arrondissement sur cette question depuis plus de trois ans ;

Considérant que lors de la réunion publique avec les parents d'élèves, qui s'est tenue le 21 juin dernier, ces derniers ont demandé la mise en sécurité de leurs enfants dans une école de substitution le temps que les travaux soient réalisés ;

Considérant la fin des travaux du collège Lucie Faure à l'automne 2019, permettant de regrouper sur un seul site les collégiens de Lucie Faure, et donc de libérer le site de l'annexe Cristino Garcia dès cette date, avant qu'un projet culturel ne soit mis en œuvre sur ce site dans la mandature prochaine ;

Considérant que la sécurité des élèves est une question sur laquelle on ne peut transiger ;

Sur proposition de Frédérique Calandra et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Emettent le vœu :

- qu'un expert indépendant soit missionné dès cet été pour qu'il puisse certifier que le bâtiment du 51 bd Davout ne présente aucun problème de nature à mettre en cause la sécurité des élèves et des personnels à la rentrée de septembre, et qu'il étudie la possibilité de travaux plus importants afin de mettre fin aux désordres récurrents du bâti de cet établissement, et ainsi rassurer les parents d'élèves ;
- que la Ville de Paris trouve des solutions, tant sur le plan juridique que technique, pour que les travaux interrompus reprennent dans les meilleurs délais ;
- que des moyens exceptionnels soient débloqués pour des travaux de nature à régler tous les désordres ;
- que dès la rentrée des vacances d'automne 2019, le site Cristino Garcia, qui ne sera alors plus l'annexe du collège Lucie Faure suite au regroupement de tous les collégiens sur un seul site, soit utilisé comme école de substitution pour les élèves du 51 bd Davout, le temps de la réalisation de ces travaux.